

Communiqué de presse

Paris, le 18 mars 2015

Allianz France verse une indemnité à près de 4 500 victimes de la société PIP identifiées grâce à un « guichet unique » spécialement mis en place

En l'application des garanties du contrat d'assurance souscrit par la société Poly Implant Prothèse (PIP), Allianz IARD a mis à la disposition des victimes implantées en France une solution leur permettant de recevoir une indemnité de manière rapide et équitable, dans le respect de la garantie souscrite d'un montant de 3 millions d'euros pour l'ensemble des victimes implantées en France.

Ce dispositif s'est déroulé en 3 temps :

1. A partir du 27 janvier 2015 et jusqu'au 28 février 2015, les victimes ont pu procéder à une demande d'indemnité, soit en ligne en se connectant à l'adresse www.indemnitepip.fr soit par courrier.
2. Puis, une période de 2 semaines a été consacrée à l'analyse des demandes, à l'évaluation des préjudices et au calcul des indemnités pouvant être versées.
3. Enfin, les propositions d'indemnité ont commencé à être envoyées dès le lundi 16 mars 2015.

A la suite de la médiatisation du dispositif, plus de 15 000 connexions ont été enregistrées sur le site www.indemnitepip.fr et plus de 2 500 appels ont été reçus sur un numéro vert spécialement mis à disposition. Au final 4 489 victimes se sont manifestées et rendues éligibles à ce dispositif d'indemnisation.

Le montant de la garantie d'assurance restant disponible pour les indemniser est de 2 937 667 euros, correspondant à la garantie du contrat d'assurance souscrite par la société PIP, soit 3 millions d'euros, déduction faite du montant de 62 333 euros au titre des indemnités qu'Allianz IARD a déjà dû régler suite à des décisions de justice antérieures à la mise en place de ce dispositif d'indemnisation. Dans le cadre de celui-ci, l'indemnité proposée à chaque victime PIP est en moyenne de 654 euros.

Comme nous l'avions anticipé, la couverture assurantielle demeure insuffisante pour apporter une réponse à la hauteur des préjudices subis par les victimes PIP. Cette situation, liée à l'ampleur du scandale PIP, est susceptible de se présenter à nouveau pour d'autres risques sanitaires portant sur des produits médicaux. Il est donc nécessaire que l'ensemble des acteurs (les pouvoirs publics, les professionnels de la santé, les fabricants de dispositifs médicaux, les assureurs) nourrissent une réflexion commune pour éviter qu'une telle affaire ne se répète.

Contacts Presse Allianz

Anne-Sandrine Cimatti
Emilie Netter

01 44 86 67 45
01 44 86 55 07

anne-sandrine.cimatti@allianz.fr
emilie.netter@allianz.fr

A propos d'Allianz

Allianz, un des leaders mondiaux de l'assurance propose une offre complète qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec 148 000 salariés dans le monde, Allianz est présent dans plus de 70 pays, au service de 83 millions de clients.

Assureur généraliste, spécialiste du patrimoine, de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses 11000 collaborateurs en France. Plus de 6000 intermédiaires commerciaux, Agents, Conseillers, Courtiers, Partenaires sont présents pour apporter un conseil de qualité aux 5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

Retrouvez toute l'actualité d'Allianz France sur www.allianz.fr



Suivez-nous sur Twitter ! [@allianzfrance](https://twitter.com/allianzfrance)



Retrouvez-nous également sur notre page Facebook [Allianz France](https://www.facebook.com/allianzfrance)